

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE REIMS
CHANCELIERE DES UNIVERSITES

Arrêté portant fixation du nombre de sièges à la commission administrative paritaire consultative des directeurs adjoints chargés de Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté en collège de l'académie de Reims

rectorat

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

direction des
ressources humaines

Vu le décret n°81-482 du 8 mai 1981 modifié fixant les conditions de nomination et d'avancement dans certains emplois de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation ;

Vu le décret du Président de la République en date du 10 septembre 2015 par lequel Madame Hélène Insel est nommée rectrice de l'Académie de Reims ;

Vu l'arrêté du 6 septembre 1984 portant création de commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains personnels de direction d'établissements d'enseignement et de formation relevant du ministère de l'Éducation nationale ;

Vu l'avis du Comité Technique Académique émis le 28 juin 2018 ;

ARRETE

Article 1 : La composition de la commission administrative paritaire consultative des directeurs adjoints chargés de Section d'Enseignement Général Professionnel Adapté en collège de l'académie de Reims est fixée comme suit :

GRADE	REPRESENTANTS DU PERSONNEL		REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION	
	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Directeurs adjoints chargés de Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté en collège	1	1	1	1

Article 2

Ces dispositions entrent en vigueur pour le renouvellement général des instances de représentation du personnel de la fonction publique intervenant en 2018.

Article 3

Le secrétaire général de l'académie de Reims est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région, et affiché dans les locaux du Rectorat de Reims et sur le site internet académique.

Fait à Reims, le 28 juin 2018

Hélène INSEL

